

ALITAR

DETERGENT DETARTRANT CONCENTRE

CARACTERISTIQUES

Détergent détartrant qui élimine les dépôts de calcaire, de ciment et de sels minéraux sur toutes les surfaces.

Formule garantie sans acide chlorhydrique permettant une utilisation dans les sanitaires sans risque pour les équipements.

Peut s'utiliser sur l'acier inoxydable, l'aluminium, le chrome, la pierre carrelage,... sans risque d'altération. Peut également s'appliquer sur de nombreux métaux.

Particulièrement recommandé pour l'entretien des piscines, des baignoires, des douches, des installations thermales,...

Conforme à l'arrêté ministériel du 08 septembre 1999 relatif aux produits de nettoyage des surfaces pouvant se trouver au contact des denrées alimentaires.

Biodégradable à plus de 90 % (décret 87-1055 du 24 décembre 1987).

PROPRIETES PHYSIQUES

- Aspect : liquide.
- Couleur : incolore.
- Odeur : inodore.
- Densité à 20°C : 1,2.
- pH pur : 1 +/- 0,3.
- Ininflammable.

MODE D'EMPLOI

- **Dilution** : de 10 à 20 % dans de l'eau (soit de 1 à 2 litres pour 8 à 9 litres d'eau).

- **Application** : pulvérisateur, éponge.

- Pulvériser la solution sur la zone à traiter.

- Laisser agir quelques instants.

- Rincer abondamment à l'eau.

Pour le détartrage des machines à laver la vaisselle, introduire ½ litre dans la machine et effectuer un cycle complet à vide avec rinçage.

PRECAUTIONS EVENTUELLES

Ne pas mélanger avec un produit oxydant (eau de Javel par exemple).

Stockage dans son emballage d'origine dans un endroit frais et sec à l'abri du gel et des fortes chaleurs.



Les indications d'emploi ci-dessus ne sont que des recommandations générales dont l'adaptation à chaque cas particulier est laissée au compte de l'utilisateur. Nous déclinons toute responsabilité quant aux conséquences de cette adaptation eu égard aux nombreux facteurs qui échappent à notre contrôle. Notre responsabilité est expressément limitée à la fourniture de spécialités conformes aux spécifications d'emploi figurant sur l'emballage.

Indice 2 / décembre 2009